

Jouaze le 27<sup>e</sup> avril 1816.

A Monsieur Dindi préfet du département de l'ardèche,  
chevalier de la légion d'honneur, à Vivar

Monsieur le préfet

je viens vous informer des mouvements qui se sont passés et se passent dans  
cette commune; leur importance et les conséquences qui peuvent les suivre,  
m'en font une obligation impérieuse, quoique indirectement possible, j'ai l'honneur,  
il y a environ deux mois, <sup>de vous informer</sup> que l'organisation de la compagnie d'élite, avait éprouvé  
des difficultés majeures, que la bonté bien prononcée d'une trentaine de pères de  
famille pour le bon ordre, avait dissipé; j'ajoutais que ces difficultés reconnaissent  
pour cause, un amour propre blessé, ou la folle vanité des épaulettes; je me  
persuadais que ce motif s'évanouirait avec le temps, aussi je crus devoir user  
de ménagement, mais je reconnais aujourd'hui mon erreur et vois qu'il faut  
éviter le principe des maux à leur naissance. depuis cette organisation les  
M. d<sup>ni</sup> Victor Pellier gadret et Casimir Pellier son frère vont causés d'agites, de  
la cause tous les brandons de la discorde sont dans le public, sont dans les familles  
en se rendant chez les particuliers pour les dissuader d'entrer dans cette compagnie,  
et j'ai la preuve nombreuse de ces faits, que je vous transmettrai, si vous me le donnez,  
sont passés des calomnies, injures et enfin par des provocations individuelles et même

par des projets d'assassinats, j'ai seulement un seul terrain de ce fait. ces agitations  
ont vuissable l'esprit de beaucoup d'habitans et sur tout de la compagnie d'élite, et  
j'ay tout lieu de craindre quelque malheur. je dois donc, Monsieur le préfet, vous  
faire connaître le caractère de ces deux messieurs, qui se sont persuadés être plus  
royalistes que le roi; d'abord M<sup>r</sup> Victor Pellier est une de ces têtes tendues et  
exaltées, mais méchante, inventive, à qui un traitement anti-mariage conviendrait,  
pour carmer Pellier son frère, cet homme est dangereux sous tous les rapports,  
qui n'a nullement profité des leçons qu'il a eues à Toulon, dans un séjour forcé  
de dix ans qu'il y a fait. Veuillez, je vous prie, Monsieur le préfet, prendre ces  
informations en considération, il est instamment que vous preniez quelque mesure prompte,  
(les circonstances sont graves et à leur comble), pour arrêter les manœuvres de ces  
deux personnages et le colme le rétablir. en vous donnant ces détails je suis  
persuadé que je suis sorti de mon caractère, mais le sentiment profond de  
mes devoirs envers mon roi et mon pays, l'emporte sur toutes les considérations.  
j'ay l'honneur d'être avec un profond respect

Monsieur le préfet

Votre très humble et très obéissant  
serviteur. *L. Wille*

P.S. je me rends après demain auprès de M<sup>r</sup> le sous-préfet, à Langentierre.